

CABINET GIDE NOYRETTE LOUEL



GUILHEM ARGUEYROLLES
AVOCAT

Cette newsletter présente l'actualité
jurisprudentielle et une revue de presse
concernant le secteur de l'aviation



JONATHAN RUBINSTEIN
Of Counsel

JURISPRUDENCE RÉCENTE

CA Paris, 15 janvier 2019 (PDF ci-joint)

Application des conventions de Montréal/Varsovie en cas de transport terrestre

"Un transport terrestre, nécessaire pour permettre la livraison de la marchandise au destinataire et ce faisant l'exécution du contrat de transport aérien international, n'a pas pour effet d'écarter l'application de la Convention de Montréal, le transport pouvant être considéré comme une seule et même opération. Dans cette hypothèse, l'article 18.4 dispose que tout dommage est présumé résulter d'un fait survenu pendant le transport aérien.

Cependant, ainsi que le mentionne cet article, cette présomption n'est que simple ("sauf preuve contraire"). Ce faisant, s'il est rapporté la preuve que le dommage ne résulte pas d'un fait survenu pendant le transport aérien, alors la Convention de Montréal n'a plus vocation à s'appliquer.

En l'espèce, il résulte tant du dépôt d'une plainte pour vol en date du 23 2016 que d'un rapport d'expertise dressé le 15 juillet 2016 diligenté à la demande des assureurs de la société Gold by Gold retraçant le parcours des colis litigieux que les faits à l'origine du dommage ont été commis à l'occasion de la livraison réalisée par la société Ami-Mag, transporteur routier, des deux colis à Paris dans le 12ème arrondissement.

En conséquence, il convient de confirmer le jugement du tribunal de commerce ayant écarté l'application de la Convention de Montréal et d'examiner la responsabilité du transporteur au regard des règles de droit interne régissant le transport routier de marchandises."

REVUE DE PRESSE

Airbus A380 : Emirates pourrait porter un coup fatal au programme ([lien](#))

La Tribune du 1er février 2019

Emirates envisage, selon l'agence Reuters, de transformer sa dernière commande d'Airbus A380 (20 exemplaires) en commandes d'A350, en raison d'un blocage des négociations sur les moteurs.

Air France fait décaler la mise en service du Terminal 4 de Roissy à 2028 ([lien](#))

La Tribune du 25 janvier 2019

Alors que l'ancienne direction d'Air France poussait pour avoir une première tranche du Terminal 4 en 2024, la compagnie, sous l'impulsion du nouveau DG canadien d'Air France-KLM Ben Smith, préfère disposer d'une nouvelle infrastructure complète en 2028, comme ADP l'a toujours prévue. Ceci afin d'éviter des difficultés opérationnelles et de qualité de service entre 2024 et 2028. En effet, le schéma 2024 ne prévoyait qu'une zone d'embarquement. Par ailleurs, Ben Smith s'est dit intéressé par une extension du Terminal 2 en cas de retard dans la construction du Terminal 4.

"Shutdown" : le secteur aérien américain s'alarme des risques pour la sécurité ([lien](#))

Les Echos du 25 janvier 2019

En sous-effectif et privé de salaire depuis plus d'un mois, le personnel décrit une situation "qui se détériore chaque jour".

Les compagnies aériennes américaines vont augmenter leurs tarifs ([lien](#))

Les Echos du 25 janvier 2019

Les marchés craignaient une guerre des prix. American Airlines, JetBlue ou Southwest rebondissent en Bourse.

Norwegian dégringole de 21% en Bourse : IAG n'est plus candidat au rachat ([lien](#))

La Tribune du 24 janvier 2019

Moins d'un an après avoir manifesté son intérêt pour acheter la compagnie low-cost Norwegian, le groupe IAG (British Airways, Iberia, Aer Lingus, Vueling, Level) a annoncé ce jeudi qu'il renonçait à faire une offre sur la compagnie norvégienne et qu'il vendait sa participation de 3,93 % acquise l'an dernier.

Avec le "shutdown", la sécurité du transport aérien en question ([lien](#))

Capital.fr du 11 janvier 2019

L'impasse budgétaire aux Etats-Unis et la paralysie d'une partie du gouvernement pourrait avoir de graves conséquences sur la sécurité dans le transport aérien et sur l'économie américaine, s'alarment les syndicats du secteur qui demandent la fin rapide du "shutdown".

Air France-KLM franchit en 2018 la barre des 100 millions de passagers ([lien](#))

Les Echos du 10 janvier 2019

Ces bons résultats sont obtenus en dépit de la grève du printemps chez Air France et de l'impact des "gilets jaunes".